



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2018

Président de séance : Mme Danielle BOURHIS

Séance ouverte à 19h00

Présent(es) : l'ensemble des conseillers municipaux en exercice à l'exception de MM. Stéphane BIZIEN, Antonio GLOAGUEN et Christopher COUEDRIAU, absents, ainsi que M. Daniel KIRTZ, M. Luc STEPHAN et Mme Florence LE BRUN, ayant respectivement donné procuration à M. Frédéric LETENNEUR, Mme Nathalie CARROT – TANNEAU et M. René CARIOU.

Désignation de la secrétaire de séance : Mme Murielle GUIZIOU

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Défense de la commune dans une action intentée contre elle en référé au tribunal administratif.

I FINANCES

Mme le Maire informe l'assemblée que la commission des finances réunie le 26 février 2018 a procédé à l'examen des documents budgétaires suivants :

- Commune
- Assainissement
- Compte Administratif 2017
- Budget Primitif 2018
- Compte Administratif 2017

Mme le Maire informe l'assemblée que les résultats présentés dans les différents comptes administratifs de la commune sont en parfaite concordance avec ceux des comptes de gestion établis par le receveur percepteur.

Les comptes de gestions dressés pour l'exercice 2017 par M. GOURVENNEC, Comptable du trésor, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelant ni réserves ni observations de sa part, Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal de les approuver dans leur ensemble.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

1) Budget général

Mme le Maire propose au vote de l'assemblée le compte administratif 2017 et sollicite en préalable la désignation d'un président de séance afin de les présenter.

Présidente de séance : Mme Marie Hélène LE BERRE

• *Compte Administratif 2017*

- Section de fonctionnement

Dépenses	1 664 928.35 €
Recettes	2 244 124.63 €

Excédent de l'exercice : **579 196.28 €** (résultat d'exploitation)

- Section d'investissement

Dépenses	1 166 420.69 €
Recettes	945 539.77 €

Déficit de l'exercice **220 880.92 €**

Excédent global de clôture : 358 315.36 €

Restes à réaliser (section d'investissement)

Dépenses : 360 750.00 €

Recettes : 144 911.00 €

La Présidente soumet au vote du Conseil Municipal le Compte Administratif 2017 du budget général tel que présenté.

Sortie du Maire.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

- ***Affectation du résultat d'exploitation***

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation qui s'élève à 579 196.28 € comme suit :

- Investissement (1068 – réserves) 479 196.28 €

- Fonctionnement (002- excédent reporté) 100 000.00 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

- ***Budget Primitif 2018***

Le budget primitif intègre les produits de la fiscalité directe locale à hauteur de 1 142 000 €. Ils sont calculés à taux constants sur les bases d'imposition prévisionnelles 2018 estimés. Nous restons en attente de leur notification officielle (dans les prochains jours).

S'y ajoute les différentes allocations compensatrices liées à ces mêmes taxes et résultant d'exonérations.

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2018 intègrent le coefficient de revalorisation forfaitaire fixé par la loi de finances (1.2 %) ainsi que les variations physiques de la matière imposable résultant des locaux nouveaux.

Le contexte économique ainsi que les engagements pris en début de mandat ont amené la commission des finances à se prononcer en faveur d'un maintien des taux d'imposition au niveau actuel pour l'année 2018.

Le budget primitif général, proposé à l'assemblée, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Investissement : 1 552 678.96 €

- Fonctionnement : 2 114 734.58 €

Le déficit d'investissement de l'exercice 2017 est repris dans ce budget à hauteur de 220 880.92 €.

Mme le Maire rappelle également que l'ensemble des résultats de clôture du budget assainissement, adopté par délibération du Conseil Municipal du 15 janvier 2018, sera basculé en recettes du budget général comme suit :

- Investissement (001 – Solde d'exécution de la section d'investissement)	172 137.66 €
- Fonctionnement (002- excédent reporté)	56 888.00 €

Il est entendu que ces montants seront reversés prochainement via un mandat sur le budget assainissement de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2018 du budget général de la commune tel que présenté.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

2) Budget Lotissement des Pivoines

Mme le Maire propose au vote de l'assemblée le compte administratif 2017 du budget du Lotissement des Pivoines et sollicite en préalable la désignation d'un président de séance afin de les présenter.

Présidente de séance : Mme Marie Hélène LE BERRE

• *Compte Administratif 2017*

- <u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	45 000.00 €
Recettes	77 051.86 €

Excédent de l'exercice : 32 051.86 €

- <u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	83 181.88 €
Recettes	109 629.02 €

Excédent de l'exercice : **26 447.14 €** (résultat d'exploitation)

Excédent global de clôture : 58 499 €

La Présidente soumet au vote du Conseil Municipal le Compte Administratif 2017 tel que présenté.

Sortie du Maire.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Ce budget s'équilibrera au fur et à mesure des ventes des terrains du lotissement des Pivoines. L'excédent cumulé temporaire de ce budget s'élève au 31 décembre 2017 à 83 030.14 €.

- **Budget Primitif 2018**

Le budget primitif, présenté à l'assemblée est le suivant :

- Dépense d'investissement : 85 000.00 €
- Recettes d'investissement : 85 000.00 €

- Dépenses de fonctionnement : 140 000.00 €
- Recettes de fonctionnement : 168 030.14 €

Le déficit d'investissement de l'exercice 2017 est repris dans ce budget à hauteur de 45 000 € tandis que l'excédent de fonctionnement est repris à hauteur de 128 030.14 €.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2018 du Lotissement des Pivoines tel que présenté.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

3) Avenants au lot n°5 et n°6 du marché d'aménagement du Centre nautique

Mme le Maire sollicite le Conseil Municipal afin qu'il l'autorise à signer un avenant de 748.95 € HT au lot n°6 du marché d'aménagement du Centre Nautique, correspondant à une dépense supérieure de 5.88 % au montant initialement prévu sur ce lot.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Mme le Maire sollicite le Conseil Municipal afin qu'il l'autorise à signer un avenant de 472 € HT au lot n°5 du marché d'aménagement du Centre Nautique, correspondant à une dépense supérieure de 5.81 % au montant initialement prévu sur ce lot.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

II INTERCOMMUNALITE

1) Dissolution du SIVU Plaisance Tréffiagat – Guilvinec

Dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le Syndicat Mixte de Gestion des Ports de Pêche Plaisance de Cornouaille composé de la Région Bretagne, du Département du Finistère et des communautés de communes d'appartenance des ports transférés (Audierne, Douarnenez, Saint Guénolé - Penmarc'h, Guilvinec - Léchiagat, Concarneau, Loctudy – Ile Tudy, Plobannalec – Lesconil) a été créé.

De facto, la délégation de service public de l'espace plaisance du port de Guilvinec – Léchiagat, attribuée au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique plaisance Tréffiagat – Guilvinec jusqu'au 31 décembre 2017 prend fin et sera assurée en régie à partir du 1^{er} janvier 2018 par le Syndicat Mixte de Gestion des Ports de Pêche Plaisance de Cornouaille.

Aussi, Mme le Maire sollicite le Conseil Municipal afin qu'il approuve les conditions de dissolution suivantes :

- L'agent titulaire du Syndicat Intercommunal sera réintégré au sein des effectifs **des deux collectivités membres** à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette réintégration se fera à 50 % du temps de travail de l'agent dans chacune des deux communes. La prise en charge du salaire de l'agent et des cotisations patronales qui en découlent se fera de manière équitable entre Tréffiagat et Guilvinec,
- Les conditions financières de terminaison de la délégation de service public détaillées au sein de l'avenant n°2 du contrat de délégation de service public sont acceptées par les deux collectivités, sous réserve de l'acceptabilité de ces conditions par la Direction générale des Finances Publiques ainsi que de la Préfecture du Finistère,
- La commune de Tréffiagat est désignée comme délégataire de liquidation du budget du SIVU Tréffiagat – Guilvinec, notamment en ce qui concerne les factures 2017 reçues en cours d'exercice 2018.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

III INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) Motion en faveur de la ligne LGV Objectif 3 heures

Le 02 février dernier, le comité d'orientation des infrastructures présidé par Philippe DURON a rendu ses conclusions au Gouvernement reléguant le projet de « Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de Loire » et donc l'accessibilité de la pointe bretonne au-delà de 2038.

Ce choix de fermer la porte aux Bretonnes et Bretons, Finistériennes et aux Finistériens, ne reconnaît pas le travail effectué depuis de nombreuses années pour proposer

une réponse pertinente aux enjeux vitaux d'accessibilité et de développement équilibrés du grand ouest.

Devant la très forte mobilisation engagée immédiatement par le Département du Finistère, qui confirme par la voix commune de ses 54 élus sa détermination à voir inscrites dans la loi d'orientation sur les mobilités, débattue au cours du 1^{er} trimestre, les suites de Bretagne à Grande Vitesse qui permettront de réduire le temps d'accès à l'extrême pointe bretonne, le Président de la République a déclaré que le rapport DURON n'était plus d'actualité pour l'Ouest.

Cependant, la mobilisation et la détermination ne doit pas faiblir, afin que reprennent les échanges dans le cadre du comité de pilotage Ligne Nouvelle Ouest Bretagne Pays de la Loire et sa confirmation dans le futur contrat de plan Etat Région.

Il est donc proposé aux élus d'affirmer et d'apporter leur soutien à cette mobilisation du Département et de marquer leur volonté de voir se poursuivre et aboutir l'accessibilité pleine et entière de la Bretagne et particulièrement l'objectif prioritaire mettant Paris à 3 heures de Quimper et Brest.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Clôture de la séance : 19h45